

MAIRIE DE BRIE - 16590

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 27

Procurations : 0

Votants : 27

L'an deux mil vingt six

Le : **6 juillet 2026**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **30 juin 2026**

OBJET : D2026-6-7

Rétrocession d'une
concession de cimetière

Présents : BIRAUD Christelle ; BOURGADE L ; BUISSON M ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M DEZIER D ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLERE M ; GERACI F ; GOYAUD E ; GUERIN S ; HIMMONET P-V ; JOUANNET J ; LILLAUD J ; MASSON G ; MOREAU E ; MOREAU J ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; SOULARD D ; URBAJTEL P ; VANNIER S ; VERRIERE M ; VIEUILLE R ; THOS F ; VRIET L

Secrétaire de séance : Pierre-Vincent HIMONNET

En avril 2025, Madame Annick LAPOUGE nous a informé de sa volonté de renoncer à la concession qui lui a été concédée par la commune de Brie au colombarium du cimetière communal.

La concession temporaire d'un montant de 160 € a été renouvelée le 10 mai 2018 pour une durée de 10 ans soit jusqu'au 10 mai 2028 et concerne la case n° 4 du colombarium 3.

Cette concession est à ce jour vide de tout corps et Madame LAPOUGE n'envisage plus de l'utiliser.

La somme à verser à Madame LAPOUGE, d'un montant de 48 € sera imputée à l'article 65888 Autres charges de gestion courante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- donne un avis favorable pour la rétrocession à la commune de la concession

- décide que la somme à reverser à la bénéficiaire sera imputée à l'article 65888 Autres charges de gestion courante et que la somme nécessaire sera inscrite au budget primitif.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 8 juillet 2026

Pour copie conforme :

En Mairie, le 8 juillet 2026

Le Maire,

Michel BUISSON